



D'r Innlemer

Revue Municipale d'Informations

Octobre 2018 N°26

Chers habitants

Après la canicule de l'été, l'automne se présente à nous avec une arrière-saison agréable et ensoleillée, agrémentée par les très belles couleurs du feuillage de nos arbres et arbustes.

Les récoltes agricoles et maraîchères, plus précoces que les années précédentes sont de grande qualité et d'une quantité acceptable au vu de la faiblesse de la pluviosité.

Il est à relever que notre village a été épargné cet été par les violents orages qui ont causé d'énormes dommages dans d'autres communes avec ses coulées de boues et d'innombrables inondations de caves. Ces phénomènes atmosphériques se reproduiront encore, mais à des intervalles plus rapprochés eu égard au dérèglement climatique. Aussi, à chacun d'entre nous de faire l'effort nécessaire pour atténuer le réchauffement de notre planète, l'ensemble devant être porté par les responsables politiques des grandes nations économiques et industrielles.

La vie locale a été marquée par différents évènements, dont je citerai notamment :

- *en premier lieu, l'Abbé Auguste BENTZ, originaire de notre village, a fêté son jubilé d'or en juillet 2018. Au nom de la communauté paroissiale, nous lui adressons un grand merci pour son engagement spirituel dans les différentes paroisses où il avait été affecté. Et, nous lui souhaitons encore de nombreux moments d'épanouissement dans sa retraite active.*
- *en deuxième lieu, la célébration du 70^{ème} anniversaire de l'Union Sportive INNENHEIM fin juillet 2018. Quelle belle aventure pour cette association depuis que quelques pionniers ont créé ce club de football en partant de rien, mais animé d'une volonté farouche de rassembler les hommes dans un contexte difficile. En effet, après la guerre, il convenait de reconstruire notre société à travers des associations dans un esprit de réconciliation, de fraternité et de convivialité. Poursuivant cette mission dans le même esprit, les Présidents successifs, les dirigeants et les joueurs ont bâti au fil du temps ce club apprécié et rayonnant sur le territoire. Par ailleurs, cette association a su développer son rôle éminent d'éducateur envers notre jeunesse en prodiguant des valeurs essentielles telles le respect, le goût de l'effort et l'épanouissement de la personne à travers le sport. Que les uns et les autres qui ont apporté leur inlassable contribution à l'édifice de cette association, en soient très cordialement remerciés.*

Par ailleurs, la procédure d'une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme demandée par la Commune et portée par la Communauté de Communes du Pays de Sainte-Odile en raison du transfert de la compétence « Urbanisme » à cette instance, a été menée à son terme après la tenue de l'enquête publique.

Il est à préciser que l'objectif de cette modification du « PLU » ne portait pas sur une extension des zones constructibles, mais devait apporter une meilleure souplesse à son application pour les 20 années à venir.

Pour conclure, je dirai : mettons en place avec sérénité les conditions nécessaires durant le dernier trimestre 2018 de sorte à aborder les festivités de Noël dans les meilleures conditions.

Cordiales salutations,
Le Maire, Alphonse KOENIG

Projet d'extension de la Mairie.

Les travaux d'extension de la Mairie ont démarré début septembre, par la mise en place de fondations spéciales, en raison de la mauvaise qualité du sous-sol à cet endroit. On peut maintenant voir sortir du sol le vide-sanitaire, ainsi que les murs constituant la future extension.

Tous les marchés ont été désormais attribués. Le projet, dont le montant global est évalué à 250 000,00 € HT, s'étalera sur approximativement 6 mois.

Des barrières de sécurité, interdisant l'accès au chantier pendant les travaux, ont été placées aussi bien le long de la rue du Général de Gaulle, que dans la cour de l'école élémentaire. Merci de les respecter !

Pendant les travaux, le secrétariat restera ouvert aux heures habituelles, à savoir :

- les lundis, mercredis et jeudis de 9h à 11h ;
- les mardis et vendredis de 16h à 19h.

Démolition de l'ancienne choucrouterie, rue du tramway.

Après l'acquisition de l'ancienne choucrouterie désaffectée sise rue du tramway, la commune a déposé un permis de démolition, puis a fait procéder aux diagnostics obligatoires, concernant, entre autres, la présence d'amiante. Le terrain autour des bâtiments a été déboisé et débroussaillé pour permettre d'établir un bornage précis. Les travaux de démolitions vont débuter en janvier 2019. Une partie de la charpente commence à s'effondrer et pignon présente d'inquiétantes fissures. Le marché portant sur la démolition des bâtiments et l'aménagement de l'emprise foncière a été attribué à la société FUCHS de Bernardswiller pour 81 000,00 € HT.

Isolation des combles au Presbytère.

Dans le but de réaliser des économies d'énergie, le conseil municipal a décidé d'isoler les combles du Presbytère.

Sachant que le chauffage du Presbytère est alimenté par du gaz en citerne dont le prix subit une continuelle augmentation ainsi qu'une nouvelle taxe de 66,30 € HT par tonne de gaz au 1^{er} janvier 2019, ces travaux permettront de réduire d'environ 30 % la consommation de gaz avec corrélativement la facture énergétique. Cette dernière se chiffre à environ 3 000,00 TTC par an.

De plus, ces travaux sont éligibles à la prime CEE (Certificat d'Economie d'Energie) ; cette aide financière est accordée aux particuliers, collectivités locales, entreprises... pour la réalisation de travaux permettant d'améliorer la performance énergétique d'un bâtiment. Pour l'isolation des combles du Presbytère, la prime s'élève à € 768,00.

Après avis de la Commission d'Appel d'Offre, le conseil municipal a décidé d'attribuer ces travaux à l'entreprise AGENCE ISOLATION de Colmar pour un montant de € 5 236,00 HT.

Rentrée scolaire dans nos écoles maternelle et élémentaire 2018/2019.

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 3 septembre. Nos 115 élèves ont retrouvé le chemin de l'école. Le retour à la semaine des 4 jours modifiant les horaires et libérant les mercredis a été bien intégré. Les vacances scolaires d'été ont été l'occasion pour la Municipalité de poursuivre les travaux d'entretien des bâtiments avec le remplacement d'un encadrement de fenêtres en grès des Vosges et d'amélioration du quotidien de nos écoliers (mise en place de main courante, d'anti-pinces doigts sur les portes,...).

Parallèlement vous avez pu constater la mise en sécurité des abords de l'école élémentaire à proximité du chantier d'extension de la Mairie. Une note en ce sens a été diffusée aux parents.

De façon plus générale il est rappelé aux personnes cherchant les enfants avec des véhicules motorisés de ne pas mettre en danger les écoliers en évitant le stationnement devant les entrées et sorties des écoles ou aux environs des passages piétons. Pourquoi ne pas favoriser les déplacements à pied ou à vélo ?

Afin d'encourager nos écoliers et de soutenir les nombreux projets pédagogiques portés par l'équipe enseignante, le conseil municipal a voté le maintien des crédits scolaires, malgré une conjoncture financière morose. Ces crédits se déclinent annuellement par une dotation de fonctionnement de 25 € par enfant : soit 2 875 €, 300 € par classe pour la bibliothèque : soit 1 500 €, une prise en charge à hauteur du tiers des frais de transport pour trois sorties pédagogiques, la prise en charge des entrées à la piscine pour les séances de natation, la mise en place de photocopieurs, de nombreuses ramettes de papiers, d'abonnements.... et divers autres postes.

Pour respecter les dispositions de la Fonction Publique, la commune a créé un poste permanent d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM). Ce poste est attribué à Mme Carole ADLER qui poursuit ainsi cette mission qu'elle exerçait jusqu'alors à travers un contrat d'agent contractuel. Nous la félicitons pour son travail et son engagement.

Le périscolaire qui accueille journalièrement 50 enfants de 4 à 12 ans, pendant la pause méridienne, à la sortie de l'école (de 16h à 18h30) ainsi que les mercredis, a également repris ses activités.

Fête patronale de la Saint Martin.

Le Conseil de fabrique de la paroisse Saint Martin d'INNENHEIM, en partenariat avec la paroisse Saint Martin de ZELLWILLER, vous informe de l'Organisation de leur 3^{ème} fête patronale le **Dimanche 11 NOVEMBRE** prochain. Cette année, la messe se déroulera à **11heures en l'église Saint MARTIN d'INNENHEIM** ; la fête se poursuivra autour d'un repas à la **Salle polyvalente d'INNENHEIM**, proposé au prix de 18 Euros pour les adultes (incluant potage, bouchées à la reine, dessert et café) et 9 Euros pour les enfants, dans une ambiance familiale et conviviale. Votre généreuse participation permettra de réaliser des travaux de rénovation de notre église.

Les bulletins d'inscription seront distribués dans vos boîtes aux lettres au cours des prochaines semaines et disponibles à l'église. Venez nombreux !

Retour de la mission évangélique.

Le dimanche 2 septembre, nous avons tous retrouvé avec un plaisir contenu nos amis de la mission évangélique dans notre village. Un défilé ininterrompu de 80 caravanes a traversé le village pour aller s'installer illégalement sur un pré. Ce dernier avait été leur emplacement il y a deux ans et qui semble déjà leur être destiné naturellement. Au moins, nous avons eu la satisfaction de ne pas voir le terrain de football envahi et détérioré.

Forte de leur expérience d'il y a deux ans, les responsables de la commune appuyés par les Gendarmes de la Brigade d'OBERNAI, après d'âpres négociations, ont conclu une convention d'occupation avec les responsables de la communauté des gens du voyage pour définir l'évaluation des frais occasionnés par leur séjour et de l'indemnité d'occupation du terrain.

Si la consommation électrique est réglée directement à Electricité de Strasbourg, les montants des factures relatives à la consommation de l'eau, à la mise à disposition des bennes à ordures et l'élimination des ordures ainsi que l'indemnisation de l'exploitant pour perte de fourrage par piétinement de l'herbe ont été négociés par la commune.

Tout est bien dans le meilleur des mondes ? Peut-être pas tout à fait. On peut tout de même se demander quelle est la liberté d'une communauté : la nôtre, d'accueillir cette autre communauté qui s'impose à nous ! Sommes-nous forcément d'accord pour faire profiter ou pour partager le fruit de notre travail, en l'occurrence nos aménagements et équipements, sans que nous l'ayons décidé ? Quelle est leur participation à l'effort collectif de création et d'entretien des installations publiques.

Le partage et aide au démunis est une vertu chrétienne. Mais la parabole des dix vierges nous dit également qu'il faut faire des efforts pour obtenir ce que l'on a.

Maisons fleuries.

Depuis 1991, le concours des maisons fleuries récompense les plus belles réalisations. Nos habitants ont à cœur d'embellir leur environnement pour le plaisir de tous. Cette année encore, un jury composé de professionnels du secteur guidé par M. Dominique Rosfelder a parcouru les rues de notre commune pour juger de la qualité du fleurissement des façades, cours et jardins de nos maisons. Le palmarès est le suivant : 1^{er} Mr et Mme Rinn Gérard – 2^{ème} Mr et Mme Goepf Claude – 3^{ème} Mr et Mme Pfister René. Les 10 premiers seront récompensés lors de la réception du nouvel an.

Cérémonie du souvenir.

La cérémonie en mémoire des morts de la 1^{ère} et 2^{ème} guerre mondiale aura lieu le 18 novembre à 10 h 45 au monument aux morts. Les enfants des écoles et la chorale Sainte-Cécile agrémenteront cette manifestation par leurs chants. Un verre de l'amitié clôturera cet évènement à la salle multi-activités.

Taille et élagage des végétaux .

La canicule est terminée, il est maintenant possible de tailler les arbres et arbustes sans risque de dommage pour eux. C'est le moment de se souvenir que les branches et racines ne doivent pas empiéter sur le terrain d'autrui. Il convient aussi de respecter les hauteurs permises en fonction de la distance par rapport aux limites séparatives.

Les plantations qui bordent la voie publique ne doivent en aucun cas constituer une gêne pour la circulation. Elles ne doivent pas cacher la signalisation, ni limiter de façon dangereuse la vision des usagers des voies de circulation, ni réduire l'efficacité des lampadaires.

La responsabilité du propriétaire du végétal est engagée.

Tronçonneuses et taille-haies sont bruyants : pensez au voisinage.

Par délibération, le Conseil Municipal considère que le bricolage et le jardinage sont possibles les jours ouvrables et le samedi de 7h00 à 20h, les dimanches et jours fériés de 9h à 12h.

Un comportement déplorable .

Certains propriétaires de chiens se singularisent par un comportement déplorable. Ils laissent divaguer leur animal sans contrôle, ou bien le laisse faire ses besoins sur les espaces publics de notre village durant la promenade. Par leur faute, des déjections canines jonchent le sol, y compris aux lieux de passage des enfants qui se rendent à l'école !

Il suffit pourtant de suivre le bon exemple de nos concitoyens qui emportent une petite pelle, un sac plastique ou tout autre ustensile qui permet de laisser le trottoir propre.

Avoir un animal de compagnie est une source de joie, qui génère aussi du travail et des responsabilités. Si l'on est incapable d'assumer ces contraintes, il vaut mieux se passer de chien.

Les demandes de permis de construction suivantes ont été transmises au Service

Instructeur « ATIP ».

- M. MANGEON Rémy : Construction d'une maison individuelle
Mme GOETZ Leslie 3, rue des Fleurs
- M. KRAEMER Denis : Construction d'un garage, 26, rue des Roses
- SARL de famille RVS : Création de 3 fenêtres de toit
M. SCHAAL Rémy 5, route de Barr
- M. SOERENSEN Grégory : Construction d'une piscine, 8, rue de la Bruche
- M. et Mme CREVEL-SANDER : Construction d'une maison individuelle avec
carpot accolé, 7, rue des Fleurs
- M. et Mme VELAY David : Construction d'une maison individuelle avec piscine
et dépendance, 5, rue des Fleurs
- PIERRES et TERRITOIRES : Construction de deux immeubles collectifs
26-28, rue des Fleurs
- M. RAUSCHER Fabrice : Construction d'une piscine,
24a, rue du Général Leclerc
- M. SITZ Claude : Construction d'une piscine, 39, rue des Vergers

Manifestations du 1^{er} octobre 2018 au 31 mars 2019 :

13 octobre	: Soirée « Année 80 »	Union Sportive Innenheim
21 octobre	: Marche d'Automne	ASCI
27 octobre	: Chasse aux bonbons	Amicale Sapeurs Pompiers
11 novembre	: Fête de la Saint Martin	Conseil de Fabrique
18 novembre	: Cérémonie au monument aux Morts	
23 novembre	: Don du Sang	Amicale des Donneurs de Sang
25 novembre	: Marché de Noël	Amicale Sapeurs Pompiers
9 décembre	: Fête de Noël des Anciens	Commune
15 décembre	: Concert de Noël	Eglise Saint Martin
31 décembre	: Réveillon de la Saint Sylvestre	Union Sportive Innenheim
26 /27 janvier 2019	: Théâtre Alsacien	Tennis Club Innenheim
09 février	: Don du sang	Amicale des donneurs de sang
10 mars	: Carnaval des Enfants	Amicale Sapeurs Pompiers
16 mars	: Soirée « Les Années 80 »	USI
17 mars	: Ouverture des étangs	APPI
23 mars	: Fête Ecole	Récré-Action
06 avril	: Loto	USI